

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

---

REPORTS OF JUDGMENTS,  
ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

---

SOUTH WEST AFRICA CASES

(ETHIOPIA *v.* SOUTH AFRICA;  
LIBERIA *v.* SOUTH AFRICA)

ORDER OF 20 JANUARY 1964

**1964**

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

---

RECUEIL DES ARRÊTS,  
AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

---

AFFAIRES DU SUD-OUEST AFRICAIN

(ÉTHIOPIE *c.* AFRIQUE DU SUD;  
LIBÉRIA *c.* AFRIQUE DU SUD)

ORDONNANCE DU 20 JANVIER 1964

Official citation:

*South West Africa, Order of 20 January 1964,*

*I.C.J. Reports 1964, p. 3.*

---

Mode de citation officiel:

*Sud-Ouest africain, ordonnance du 20 janvier 1964,*

*C. I. J. Recueil 1964, p. 3.*

Sales number  
N° de vente: **281**

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ANNÉE 1964

20 janvier 1964

1964  
Le 20 janvier  
Rôle généra  
nos 46 & 47

AFFAIRES DU SUD-OUEST AFRICAIN

(ÉTHIOPIE c. AFRIQUE DU SUD;  
LIBÉRIA c. AFRIQUE DU SUD)

ORDONNANCE

Le Président de la Cour internationale de Justice,

vu l'article 48 du Statut de la Cour et l'article 37 du Règlement de la Cour,

vu l'ordonnance du 18 septembre 1963 reportant au 10 janvier 1964 la date d'expiration du délai fixé pour le dépôt du contre-mémoire du Gouvernement de l'Afrique du Sud et réservant la suite de la procédure;

Considérant que le contre-mémoire du Gouvernement de l'Afrique du Sud a été déposé dans le délai ainsi prorogé;

Après s'être renseigné auprès des Parties,

fixe comme suit la date d'expiration des délais pour la suite de la procédure:

pour le dépôt de la réplique du Gouvernement de l'Éthiopie et du Gouvernement du Libéria, le 20 juin 1964;

pour le dépôt de la duplique du Gouvernement de l'Afrique du Sud, le 20 novembre 1964.

Fait en anglais et en français, le texte anglais faisant foi, au Palais de la Paix, à La Haye, le vingt janvier mil neuf cent soixante-quatre, en quatre exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et dont les autres seront transmis respectivement au Gouvernement de l'Éthiopie, au Gouvernement du Libéria et au Gouvernement de l'Afrique du Sud.

Le Président,

*(Signé)* B. WINIARSKI.

Le Greffier adjoint,

*(Signé)* S. AQUARONE.

---